

N°2021-04/24B

Objet : ACCORD-CADRE FOURNITURES INFORMATIQUES : AUTORISATION DE SIGNATURE.

L'an deux mille vingt et un, le 07 avril, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10	Pour :	10
En exercice :	10	Vote :	Contre : 0
Présents :	10		Abstention : 0

Présents : Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

Secrétaire de séance : Nathalie PINEAU

Date de convocation : 30 mars 2021

Le Président expose à l'Assemblée,

L'accord-cadre à bons de commande concernant la fourniture de matériels et périphériques informatiques est arrivé à échéance le 31 décembre 2020, et compte tenu des besoins récurrents, il a été nécessaire de lancer un appel d'offre ouvert, soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R.2161-2 à 2161-5 du Code de la commande publique, pour conclure un accord cadre à bons de commande.

Cet accord cadre à bons de commande sera conclu pour un montant maximum annuel de 70 000,00 €H.T.

Il prévoit une période initiale qui prendra effet à compter de sa date de notification, jusqu'au 31 décembre 2021 et pourra être reconduit tacitement 3 fois pour des périodes de 12 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

La mise en concurrence s'est faite par la transmission d'un avis de marché au BOAMP, au JOUE et sur le profil acheteur ; 6 offres ont été reçues dans les délais.

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres et du procès-verbal de jugement des offres fondé sur l'ensemble des critères d'attribution de l'accord-cadre, la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 6 avril 2021 a décidé de retenir l'offre de l'entreprise BIMP – groupe LDLC, jugée économiquement avantageuse, pour un montant maximum de 280 000,00 € H.T. pour la durée totale de l'accord-cadre.

APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

✂ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'accord-cadre à intervenir avec l'entreprise BIMP – groupe LDLC, ainsi que toutes pièces utiles à leur exécution ;

↳ **DIT QUE** les crédits relatifs à ce marché sont inscrits sur les budgets de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**

